



9 • 15  
ANS

# SÉJOUR VACANCES HIVER

**18 AU 24 FÉVRIER** 2024

Saint-Lary-Soulan

**Au coeur des Pyrénées, aux portes de l'Espagne et du parc national, Saint-Lary-Soulan est une destination idéale pour les passionnés de montagne, offrant un panorama grandiose sur la chaîne pyrénéenne.**

### ENCADREMENT

Le séjour est habilité par la DSDEN (Direction des services Départementaux de l'Education Nationale).

L'équipe d'animation est composée d'un directeur diplômé / assistant sanitaire, et d'animateurs titulaires du BAFA et BPJEPS.

Les activités spécifiques sont encadrées par des éducateurs professionnels diplômés d'état.

### HÉBERGEMENT

Le centre d'hébergement l'Estibère est situé à Vielle Aure, à deux pas du domaine skiable du Pla d'Adet à Saint-Lary-Soulan. Il est composé de chambres de 2 à 4 personnes, équipées de salle de bains et de toilettes.

### ACTIVITÉS

Construction d'igloo, cours de ski, tyrolienne de montagne, piscine, veillées ...

## SÉJOUR NEIGE DANS LES PYRÉNÉES DU 18/02 AU 24/02/2024 9/15 ANS (TARIF FORFAITAIRE)

Quotient familial	Tarifs
de 0 à < 510	102,20 €
de 510 à < 680	149,10 €
de 680 à < 850	212,80 €
de 850 à < 1 020	301,00 €
de 1 020 à < 1 190	365,40 €
de 1 190 à < 1 360	457,80 €
1 360 à < 1 700	570,85 €
>= à 1 700	658,00 €

#### Les tarifs comprennent :

- le transport aller/retour en autocar grand tourisme
- l'hébergement en pension complète
- l'encadrement du ski et les animations
- la location du matériel de ski, chaussures et casques
- les remontées mécaniques...

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**A partir du mercredi 13 décembre 2023  
uniquement pour les enfants  
domiciliés sur Rochefort,**  
à partir de 9 heures  
au Service Jeunesse.

Aucune réservation ne sera effectuée sans règlement partiel ou total du séjour.

#### Service Jeunesse

27/29 avenue des Déportés et Fusillés  
17300 Rochefort  
05 46 82 91 80

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
de 13h30 à 17h30.

### Documents obligatoires à fournir :

- justificatif de domicile
- attestation de la CAF mentionnant votre quotient familial
- photocopie de la carte d'identité du participant
- photocopie de l'attestation de la carte vitale

Un dossier à compléter ainsi que la liste des documents à fournir seront remis à l'inscription et à retourner dans les plus brefs délais.

Le départ de votre enfant ne sera validé qu'à réception des pièces justificatives demandées. En cas de dossier incomplet au 15 janvier, l'inscription ne sera pas maintenue.

La place ainsi libérée sera proposée à un autre participant en liste d'attente.